

## CONDITIONS DE LOCATION :

- 1- Tout matériel donné en location est reconnu être pris en bon état et devra être rendu comme tel .
- 2- Le locataire reconnaît que le matériel loué peut être dangereux et s'équipera en conséquence (casque, genouillères , coudières, ect...). Le loueur décline toute responsabilité en cas d'accident .
- 3- Cauton obligatoire (servira en cas de casse, de perte ou de vol du matériel loué).
- 4- En cas de matériel détérioré, le locataire s'engage à en payer la réparation suivant la facture qui lui sera présentée et ce en plus du coût de la location.
- 5- Toute location est réglée lors de la réservation ou de la prise du matériel.
- 6- La cessation du contrat ou le fait de rendre le matériel loué avant la date prévue, ne donne pas lieu à un remboursement.
- 7- Seul le tribunal de ST ETIENNE se trouvera compétent en cas de litige.

Ouverture du mardi au samedi de 10h/12h et de 14h/19h